



*Conseil de l'industrie forestière du Québec*

Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025

Janvier 2024

## Résumé

Monsieur le Ministre,

À l'heure où les feux de forêt de l'été 2023 ont lourdement sévi, l'annonce imminente du Plan de protection du caribou et la finalisation du Plan nature 2030 de votre gouvernement laissent entrevoir des baisses de possibilités forestières substantielles en forêt publique. Pareille situation ne sera pas sans impact pour les communautés forestières ni pour les finances publiques sachant que chaque mètre cube de bois récolté et transformé au Québec générerait en 2021 plus de 200\$ en revenus fiscaux et parafiscaux. À un moment où les finances publiques sont étirées de toute part, il s'agit d'une bien mauvaise nouvelle.

Or, des solutions permettant de remédier à cette impasse existent en forêt privée. Assurant déjà 21% des approvisionnements en bois rond de l'industrie forestière québécoise, les producteurs forestiers pourraient en faire plus moyennant un soutien financier adéquat. D'autant plus qu'une montagne de bois profile à l'horizon alors qu'un massif de plantations, réalisées dans les années 80 et 90 en forêt privée, arrive à maturité.

La mise en valeur et la récolte de ce bois accessible en forêt privée permettraient à l'État de protéger adéquatement ses forêts tout percevant ses revenus fiscaux et parafiscaux, à l'industrie forestière de compter sur approvisionnement durable pour assurer son développement, aux propriétaires d'aménager leurs boisés pour diminuer leur vulnérabilité aux changements climatiques et à de nombreuses collectivités rurales de prospérer.

À cette fin, nos organisations vous proposent un plan de valorisation des bois des forêts privées qui aura notamment pour effets :

Au plan financier :

- D'accroître de 204 M\$ la valeur des bois récoltés dans les forêts privées du Québec;
- De récolter 2,3 Mm<sup>3</sup> supplémentaires de bois afin d'approvisionner les usines de transformation des bois du Québec;
- De générer 460 M\$ supplémentaires en revenus fiscaux et parafiscaux aux différents paliers gouvernementaux.
- D'équilibrer dans le temps l'offre de bois de la forêt privée, au bénéfice de tous les acteurs, dont les transformateurs souhaitant opérer de manière pérenne.

Au plan environnemental :

- D'augmenter la résilience des forêts privées aux changements climatiques;
- D'augmenter de près de 1 M de tonnes supplémentaires le CO2 stocké annuellement et à long terme.

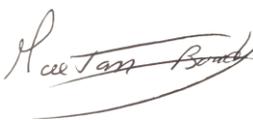
Nous évaluons que la réalisation de ce plan nécessitera **le maintien des programmes et enveloppes déjà en place et l'ajout d'un montant de 21M\$** par année, pour les cinq prochaines années, sous forme d'aide financière directe pour bonifier l'aide à l'aménagement des forêts privées par rapport à l'année de référence 2023-2024 : soit un investissement **annuel de 97,8 M\$**. Ce montant devra être indexé annuellement afin de maintenir la capacité de mettre en œuvre ce plan. Par cet apport, le ministère des Finances rendra possibles des actions immédiates et la mobilisation des bois supplémentaires vers les usines de transformation du Québec dès le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Respectueusement,



Régnald Bernier  
Président de GFQ



Gaétan Boudreault  
Président de la FPFQ



Jean-François Samray  
PDG du CIFQ



---

## Groupements forestiers Québec

Groupements forestiers Québec regroupe 35 groupements de propriétaires aménagistes de lots boisés du Québec qui ont pour mission l'aménagement intensif des ressources forestières dans une optique de développement durable. Ces organismes, formés de près de 27 500 propriétaires aménagistes, intègrent dans leur mission le développement socioéconomique de leur région respective, la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier. En 2022, les groupements forestiers ont employé 380 ingénieurs et techniciens forestiers ainsi que près de 1 000 ouvriers sylvicoles et autres professionnels.

La relève est présente et s'implique dans le développement et l'implantation de nouveaux outils technologiques. Les opérations sur le terrain sont mécanisées et les processus administratifs ont été numérisés dans la majorité des fournisseurs de services.

Sachant qu'au mois de septembre 2023, plusieurs groupements forestiers étaient à la recherche de moyens pour réaliser davantage de travaux sylvicoles, nous sommes à la recherche de leviers afin de répondre à la demande et réaliser davantage de travaux d'aménagement forestier durable.

---



---

## Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 producteurs forestiers reconnus. L'action régionalisée de ses 13 syndicats et offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, le soutien aux propriétaires forestiers, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires. Consultez [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca) pour en apprendre davantage.

---



---

## Conseil de l'industrie forestière du Québec

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) :

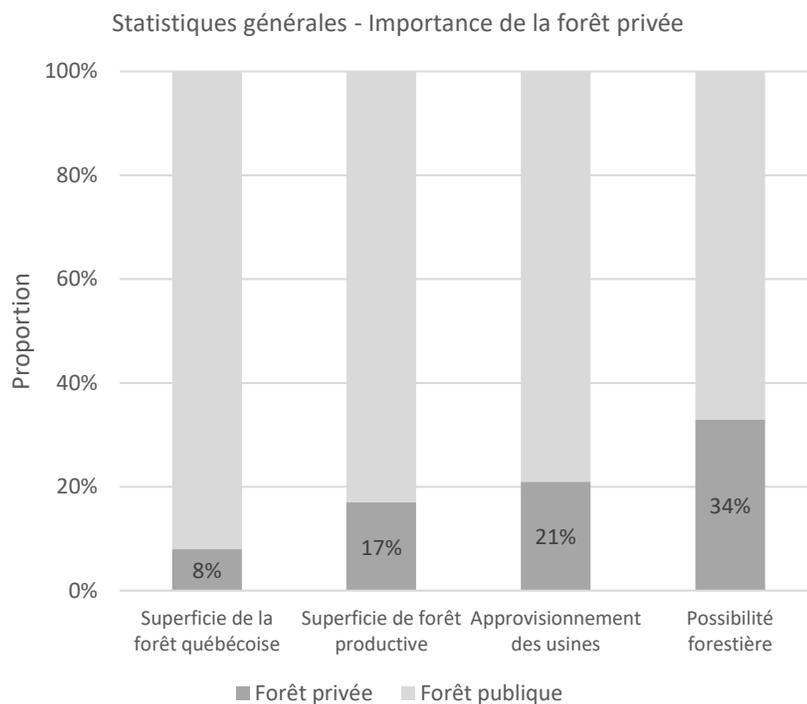
- Est le principal porte-parole des entreprises de ce secteur au Québec et représente les entreprises de sciage de résineux et de feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux qui possèdent des usines sur le territoire ainsi que les entreprises de biens et de services les supportant.
  - Se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles.
  - Œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de la part de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités tout en supportant de nombreuses initiatives de recherche par le financement de projets et l'octroi de bourses.
-

## Contexte

### L'importance des forêts privées du Québec

Les forêts privées québécoises couvrent un territoire de 70 000 km<sup>2</sup>. 17 % du territoire forestier productif québécois appartient à 134 000 individus, familles, petites entreprises et grandes corporations.<sup>1</sup> Il s'agit principalement des forêts qui entourent nos villes et villages.

Annuellement, des dizaines de milliers de propriétaires forestiers contribuent à générer une activité économique structurante pour les communautés rurales par la mise en valeur des potentiels sylvicoles de leurs lots boisés. La sylviculture des forêts privées permet notamment de récolter du bois qui est livré à plus de 150 usines de transformation à travers le Québec. En 2022, les producteurs forestiers récoltaient tout près de 6,0 millions de mètres cubes de bois, assurant ainsi 21% des approvisionnements en bois rond de l'industrie forestière québécoise. De plus, la forêt privée représente 34% de la possibilité de récolte forestière du Québec.<sup>2</sup>



<sup>1</sup> MRNF, Ressources et industries forestières du Québec - Portrait statistique 2021 disponible à : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA\\_portrait\\_statistiques\\_industries\\_forestieres\\_MRNF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA_portrait_statistiques_industries_forestieres_MRNF.pdf) [En ligne]

<sup>2</sup> Toutes essences confondues. Voir MRNF – Stratégie nationale de production de bois disponible à : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR\\_production\\_bois\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR_production_bois_MFFP.pdf) [En ligne]

Dans le plus récent portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées (2022)<sup>3</sup>, la valeur du bois récolté par ces producteurs, et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'élève à plus de 530 millions de dollars en 2022. Les activités sylvicoles effectuées en forêt privée, incluant la récolte et la transformation des bois issus de la forêt privée, génèrent des revenus de 4,7 milliards de dollars et 24 300 emplois. Aucun ne doute que la forêt privée contribue au dynamisme des communautés rurales.

### **Les forêts privées sont les plus productives au Québec**

Lorsqu'on les compare aux forêts publiques, les forêts privées sont localisées sur des sites plus fertiles, la croissance annuelle moyenne des peuplements forestiers y est de 2,5 m<sup>3</sup>/ha/an, soit le double du rendement moyen mesuré en forêt publique<sup>4</sup>. La forêt privée représente aujourd'hui environ le tiers de la possibilité de récolte annuelle des forêts du Québec<sup>4</sup>. Pour plusieurs raisons, cette proportion s'est accrue au cours des dernières décennies : efficacité des investissements sylvicoles, accroissement des inventaires de bois sur pied et pressions intensifiées sur le territoire public (aires protégées, revendications territoriales, caribou, etc.).

De surcroît, leur proximité accrue des usines de transformation et des bassins de main-d'œuvre diminue le nombre de kilomètres à parcourir pour chaque transport. Cette particularité a pour effet de réduire la quantité de GES liée au transport par mètre cube, ce qui rend le bois encore plus compétitif comme matériau permettant la carboneutralité dans le secteur de la construction.

### **Un potentiel de récolte et de recrutement**

En 2022, la récolte de bois en forêt privée s'est chiffrée à 6,0 Mm<sup>3</sup>. En incluant le prélèvement de bois de chauffage, cette récolte a correspondu à 46 % de la possibilité forestière estimée à 16,9 Mm<sup>3</sup>.

Sur les 134 000 propriétaires forestiers québécois, près de 30 000 sont actuellement reconnus comme producteurs forestiers auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)<sup>5</sup>.

Bien qu'il ne constitue pas un prérequis pour aménager son boisé et récolter du bois, cet enregistrement est nécessaire pour bénéficier des programmes gouvernementaux d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ces programmes financent une partie des frais de conseils professionnels et de réalisation d'une vaste gamme de travaux pouvant être réalisés sur une propriété forestière.

---

<sup>3</sup> FPFQ - Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées 2022 : <https://www.foretrivee.ca/wp-content/uploads/2023/01/Portrait-economique-de-la-foret-privee-2022.pdf> [En ligne]

<sup>4</sup> MRNF – Stratégie nationale de production de bois disponible à : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR\\_production\\_bois\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR_production_bois_MFFP.pdf) [En ligne]

<sup>5</sup> Cette reconnaissance est accordée au propriétaire forestier de plus de 4 hectares détenant un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier.

## Les forêts dans la lutte aux changements climatiques menée par le Québec

### Adaptation des forêts aux changements climatiques

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des puits d'« émissions négatives ». Ainsi, l'aménagement forestier durable et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions à la lutte contre les changements climatiques, nous rappelle le GIEC dans son tout dernier rapport<sup>6</sup>.

Il souligne également que dans le contexte des changements climatiques, les écosystèmes forestiers sont soumis à des impacts qui peuvent dépasser leur capacité d'adaptation, un point de vue partagé par le Vérificateur général du Québec<sup>7</sup>. Le réchauffement accéléré du climat se traduit notamment par une augmentation de la température moyenne, une diminution de la période de gel, un déplacement des niches écologiques vers le nord ainsi qu'une augmentation de la sévérité, de la fréquence et de l'étendue des perturbations naturelles, et plus particulièrement une augmentation des sécheresses<sup>8</sup>.

La résistance et la résilience des forêts et des espèces sensibles au réchauffement climatique peuvent, entre autres, être améliorées en diversifiant la composition des peuplements forestiers, notamment au niveau génétique, spécifique et fonctionnel, et ce, à différentes échelles spatiales<sup>9</sup>. En effet, un écosystème diversifié possède un spectre de réponses plus vaste en regard des perturbations, favorisant conséquemment sa stabilité, à court terme et long terme, face aux imprévisibilités et incertitudes associées au climat<sup>9</sup>. En ce sens, il est également nécessaire de promouvoir le choix d'espèces adaptées aux vulnérabilités climatiques régionales, favoriser les pratiques de gestion adaptative et éviter la plantation en monoculture dans des milieux qui ne possèdent pas naturellement ce type de peuplement<sup>10</sup>.

En fonction de la vulnérabilité des écosystèmes et des objectifs de maintien du capital ligneux et de la conservation du réseau de connectivité écologique, il est possible de renforcer la résistance des écosystèmes; de favoriser leur résilience ou de faciliter leur transition.

---

<sup>6</sup> GIEC (2023). AR6 Synthesis Report : Climate Change (en anglais), Section C3-5, p.29 [https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_FullVolume.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf)

<sup>7</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018. Audit de performance – Travaux sylvicoles : [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr\\_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf) [En ligne]

<sup>8</sup> Réseau de gestion durable des forêts. Les changements climatiques et les forêts du Canada 2009 disponible à : <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/connaissances/recherche/Rapport-changements-climatiques-Canada.pdf> [En ligne]

<sup>9</sup> Ces éclaircies permettent de récolter une portion des tiges immédiatement afin de permettre aux tiges résiduelles de prendre de l'expansion et de générer un bénéfice économique plus important à terme.

<sup>10</sup> AMVAP. Accroître la capacité d'adaptation des peuplements aux changements globaux – 2022 Disponible à : <https://www.amvap.ca/fichiersUpload/fichiers/20220427101002-article-2.pdf> [En ligne]

**L'aménagement forestier durable est un outil de prédilection pour diminuer la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques.**

**La sylviculture des forêts privées**

En foresterie, nous appelons « scénario sylvicole » une séquence planifiée de traitements sylvicoles à appliquer à un peuplement au cours d'une période donnée en fonction d'objectifs d'aménagement. Dans la majorité des cas, on ne peut sursoir aux traitements non commerciaux d'un scénario intensif sans diminuer la possibilité forestière disponible à court terme.

À titre d'exemple, une plantation qui n'est pas entretenue s'expose à la compétition par la végétation concurrente et ne produira pas à la hauteur de son plein potentiel.

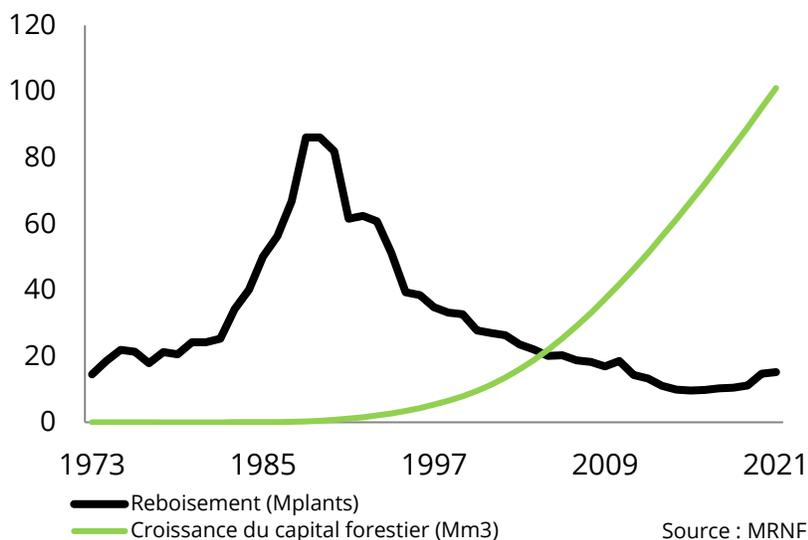
Des traitements commerciaux sont aussi fréquemment utilisés par les sylviculteurs afin d'augmenter la qualité des bois et la rentabilité économique du scénario sylvicole. Par exemple, une éclaircie commerciale dans une plantation permettra de concentrer un grand volume de bois sur un nombre réduit de tiges afin d'augmenter la dimension, le diamètre des arbres résiduels et la valeur des produits lorsque le peuplement aura atteint sa maturité. On vise ici l'augmentation à terme des bénéfices économiques liés à la transformation des bois.

**Variation des superficies aménagées**

Or, les ressources monétaires sont insuffisantes pour réaliser l'ensemble des traitements requis chez les dizaines de milliers de propriétaires ayant réalisé des investissements sylvicoles à travers les décennies. De plus, le manque de financement limite la capacité de recrutement de nouveaux producteurs forestiers.

Dans les années 1980 et 1990, des investissements massifs ont été réalisés en forêt privée. Le nombre de plants forestiers mis en terre a culminé à 86 M en 1988 et 1989, comparativement à seulement 15 M en 2021.

**Plants forestiers mis en terre en forêt privée et effet sur le capital forestier en croissance**



### **Problématiques de la forêt privée et de sa valorisation**

Près de quarante ans plus tard, ce massif de plantations arrive à maturité et il est dorénavant possible d'y réaliser de la récolte commerciale. Le capital forestier généré depuis cette période peut maintenant bénéficier grandement à l'industrie de transformation des bois et incidemment à l'économie du Québec.

Malgré toute l'importance d'aménager adéquatement les forêts québécoises, force est de constater que les budgets alloués par l'État afin de valoriser les volumes disponibles en terre privée (à proximité des usines) n'envoient pas un signal économique suffisant aux propriétaires forestiers afin de les inciter à réaliser la mise en valeur de leurs forêts. Pour ainsi dire, il s'avère impossible d'augmenter les superficies sous aménagement afin de produire du bois tout en diminuant la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques.

### **Investir dans la forêt privée**

Le Québec a la possibilité de récolter et d'assurer la remise en production des milliers d'hectares supplémentaires, et ce, de façon rentable tout en ayant comme objectif de renforcer la résistance des écosystèmes, de favoriser leur résilience ou de faciliter leur transition. Néanmoins, pour ce faire cela nécessitera des moyens financiers de la part de l'État pour atteindre ces objectifs.

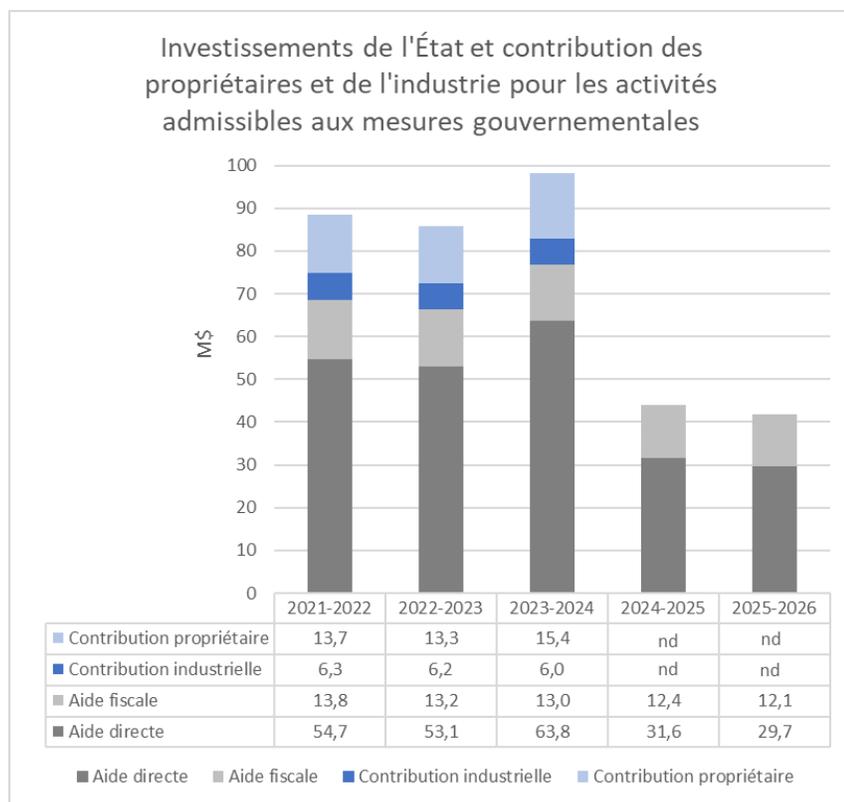
En 2023-2024, les investissements consentis par l'État en forêt privée totalisent 63,8M\$ sous forme d'aide directe (voir la figure ci-dessous). Ce montant est appelé à diminuer fortement en 2024-2025 si un désengagement du Québec se concrétise. Cette baisse de l'aide financière directe diminuera la capacité des propriétaires à aménager leurs boisés, récolter du bois et profiter des investissements sylvicoles du passé qui arrivent à terme. Cette situation entraîne un manque à gagner pour les finances publiques, puisque quand moins de bois est transformé, moins de revenus fiscaux et parafiscaux sont perçus par les gouvernements, et ce à une hauteur de plus de 200\$ par mètre cube (PWC)<sup>11</sup>.

Les gouvernements occidentaux reconnaissent la nécessité de soutenir financièrement la réalisation d'activités d'aménagement forestier en raison des faibles perspectives de rentabilité pour le propriétaire forestier, mais des importantes retombées économiques et fiscales découlant de la récolte et de la transformation des bois. Lors du Sommet sur la forêt privée de 1995, les partenaires s'entendaient pour financer de manière tripartite la réalisation des travaux sylvicoles en forêt privée. Dans les faits, l'industrie forestière verse une contribution de 1,00 \$/m<sup>3</sup> de bois récolté et transformé pour réaliser des activités d'aménagement forestier en forêt privée et les propriétaires assument près de 20% de la valeur des coûts des activités admissibles aux mesures offertes par le gouvernement du Québec.

Cet exercice vise à assurer un partage juste et équitable des coûts afin de permettre la réalisation des activités et d'assurer une rentabilité financière pour les différents intervenants.

---

<sup>11</sup> Études sur les retombées économiques de l'industrie québécoise du bois en 2021 : De la forêt à la production de produits de bois transformés, PWC. <https://cifq.com/documents/file/Publications/final-etude-sur-les-retombees-economiques-de-l-industrie-du-bois-2021.pdf>



Source : MRNF 2023 (informations en gris) et compilation GFQ 2024 (informations en bleu)

Une hausse de l'implication de l'État se traduira par une hausse du niveau d'activité sylvicole et des volumes de bois récoltés puis transformés. Ce faisant, l'industrie forestière et les propriétaires forestiers accroîtront de manière proportionnelle leur implication financière dans l'aménagement des forêts privées.

### **Des investissements rentables économiquement et moins risqués**

Dans le cadre de l'étude sur les retombées économiques réalisée en 2021 par la firme PricewaterhouseCoopers (PWC), il a été évalué que les revenus aux différents paliers gouvernementaux étaient de plus de 200\$ par mètre cube de bois transformé (impacts directs, indirects et induits). Sachant que le niveau de récolte est de près de 6,0 Mm<sup>3</sup> annuellement, on constate que les opérations forestières en forêt privée et la transformation de ces bois sont des activités qui rapportent aux Québécois.

Dans les cinq dernières années, des rapports d'analyses sur la rentabilité économique des investissements sylvicoles ont été effectués et publiés par le MRNF. À ce jour, les traitements sylvicoles financés par le gouvernement du Québec sont ceux permettant de réaliser des scénarios sylvicoles rentables économiquement<sup>12</sup>. En résumé, un résultat positif permet de confirmer qu'il est plus intéressant économiquement d'aménager la forêt que de la laisser pousser naturellement.

<sup>12</sup> MRNF - Rapport d'analyses sur la rentabilité économique des investissements sylvicoles disponible à : [https://mfpp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA\\_rentabilite.pdf](https://mfpp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_rentabilite.pdf) [En ligne]

La notion de rentabilité économique est intimement liée à la notion de risque économique. Néanmoins, dans une approche de portefeuille équilibré, un investissement faiblement rentable et peu risqué a également sa place afin de procurer un rendement moyen plus stable, particulièrement dans le contexte actuel.

Dans le cas des investissements réalisés en forêt privée, ils se distinguent par leur rendement (productivité élevée), mais aussi par un niveau de risque plus faible qui y est associé. En effet, la forêt privée est caractérisée par moins de perturbations majeures (ex. : feu), un suivi plus fréquent des investissements sylvicoles par une présence continue du propriétaire et une accessibilité au territoire (proximité des usines), etc.

La sylviculture des forêts privées, situées en périphérie des centres urbains, permet aussi de mettre en application des stratégies d'aménagement permettant de protéger la population contre les feux de forêt.

### **Répondre aux attentes de la Stratégie de production de bois**

Avec le lancement de la Stratégie nationale de production de bois (SNPB)<sup>13</sup> le Gouvernement du Québec désire augmenter l'aménagement forestier ainsi que la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines de transformation des bois.

La SNPB prévoit des gestes concrets comme :

- a) Mobiliser les propriétaires forestiers pour l'accroissement de la récolte de bois;
- b) Accroître la productivité forestière par l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des superficies à vocation forestière;
- c) Protéger davantage les forêts privées contre les ravageurs, notamment grâce à l'application du programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Lancée en 2020, la SNPB s'est dotée comme cible de récolter 7,8 Mm<sup>3</sup> en forêt privée en 2025, puis 10 Mm<sup>3</sup> en 2050 et finalement 12 Mm<sup>3</sup> en 2080. Ces objectifs s'avèrent ambitieux, au regard de la récolte actuelle (6,0 Mm<sup>3</sup> en 2022), mais pas irréalistes dans la mesure où l'État envoie le bon signal aux producteurs forestiers à l'aide d'un accompagnement financier approprié.

Afin d'atteindre les objectifs et les cibles de la SNPB, il faut accentuer les investissements sylvicoles à un rythme supérieur à l'inflation. Par exemple :

- Le niveau de reboisement en forêt privée devrait passer de près de 7 500 ha/an à 11 000 ha/an. Cette hausse de 3 500 ha nécessiterait un investissement annuel de plus de 18 M\$ dès aujourd'hui.
- Pour augmenter la valeur des plantations des années réalisées dans les années 80 et 90, Québec serait avisé d'investir

---

<sup>13</sup> MRNF – Stratégie nationale de production de bois disponible à : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR\\_production\\_bois\\_MFFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/strategie/STR_production_bois_MFFP.pdf)  
[En ligne]

annuellement 10 M\$ afin de réaliser des éclaircies commerciales<sup>14</sup> sur 7 000 ha supplémentaires par année.

- Pour accroître la qualité et la croissance des arbres sur pied dans les peuplements feuillus, les finances publiques seraient en mesure d'augmenter les interventions, telles que des stratégies reposant sur les coupes partielles<sup>15</sup>.
- Une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sévit toujours dans plusieurs régions du Québec. Le MRNF suit l'évolution des populations de la tordeuse de près, il est encore pertinent de prévoir des investissements sylvicoles pour remettre en production les sites affectés alors que l'épidémie bat toujours son plein (près de 7M\$ supplémentaire).

En foresterie, les choix faits aujourd'hui par le gouvernement influencent grandement le capital forestier futur et notre capacité à stocker efficacement le carbone. À cet égard, le Québec commence à récolter le fruit de décisions d'investissements réalisées il y a plusieurs décennies.

**Stabilité prévisibilité des approvisionnements en matière première**

À l'heure où les feux de forêt de l'été 2023 ont lourdement sévi, l'annonce imminente du Plan de protection du caribou et la finalisation du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec laissent entrevoir des baisses de possibilités forestières importantes en forêt publique. Pareille situation ne sera pas sans impact pour les finances publiques. Or, des solutions permettant de remédier à cette impasse existent en forêt privée.

**Intervenir dès maintenant dans les plantations pour profiter au maximum des investissements passés et influencer positivement le futur**

En forêt privée, les investissements (traitements sylvicoles) des 50 dernières années créeront des revenus importants et rapidement à l'État et la société à condition de soutenir adéquatement les propriétaires dans la remise en production. Un propriétaire ne sera pas intéressé à la récolte s'il n'obtient pas la garantie que la forêt sera bien régénérée en essences désirées et résilientes aux changements climatiques.

Sachant que les bénéfices liés à la récolte de bois sont partagés entre les propriétaires forestiers, les entreprises de récolte et de transport, les usines de transformation et l'État, il va de soi qu'on ne peut pas demander uniquement aux propriétaires forestiers d'assurer la remise en production des sites récoltés. Le soutien de l'État est essentiel pour assurer la mise en valeur des forêts privées.

---

<sup>14</sup> Ces éclaircies permettent de récolter une portion des tiges immédiatement afin de permettre aux tiges résiduelles de prendre de l'expansion et de générer un bénéfice économique plus important à terme.

<sup>15</sup> Les coupes partielles permettent de modifier la composition du peuplement résiduel afin d'accroître à terme sa valeur économique et sa résilience face aux changements climatiques.

## Notre proposition

Nos organisations vous proposent de valoriser le bois des forêts privées afin d'accroître les volumes disponibles à la transformation en lissant à travers le temps les investissements requis pour réaliser les travaux sylvicoles essentiels à l'atteinte des objectifs.

Financée à même les revenus de fiscalité et de parafiscalité générés par la récolte et la transformation du bois, l'initiative que nous vous proposons aura pour effet de devancer certaines récoltes et d'assurer la remise en production des superficies récoltées, afin de garantir aux générations futures des forêts saines et productives.

Elle permettra également d'étaler l'arrivée massive d'une montagne de bois issue des plantations, situation qui serait déstructurant pour les revenus des producteurs de forêt privée, pour la planification et la réalisation des travaux via les groupements forestiers et les conseillers forestiers et pour la valorisation du produit par les usines de transformation des bois. Ne pas agir en ce sens aura pour effet de réduire pour une longue période les volumes de bois transformables par les scieries (*boom & bust*).

## Simulations

Les plantations réalisées par le passé généreront des volumes importants de bois entre 2030 et 2070, et plus spécifiquement vers 2050. La récolte, puis la remise en production de ces sites nécessiteront des investissements conséquents en forêt privée. Cette culmination à un moment précis dans le temps occasionnera une abondance de mètres cubes à transformer sur le marché suivi par une offre nettement moins grande. Cette situation occasionnera également un phénomène de « boom and bust » auprès des entrepreneurs en travaux sylvicoles pour la récolte et la remise en production. Dans un tel scénario, personne ne gagne, c'est pourquoi nos organisations croient plutôt que la stratégie produisant les meilleurs résultats, y compris pour l'État, repose sur un étalement dans le temps des volumes à récolter, à transformer et à remettre en production. Une récolte de bois plus stable et prévisible permettrait à l'ensemble des acteurs d'investir (ministère des Finances inclusivement) de manière durable dans leurs opérations.

L'aménagement forestier durable est l'outil de prédilection pour aider à équilibrer l'offre et la demande, et ce, au bénéfice de tous les acteurs.

Pour ce faire il est par exemple possible, dès maintenant et grâce à l'envoi des bons signaux aux intervenants:

- De réaliser davantage d'éclaircies commerciales afin de mobiliser plus rapidement du bois et augmenter le diamètre moyen des tiges qui seront récoltées à maturité;
- D'utiliser la coupe progressive afin d'installer une nouvelle cohorte de régénération naturelle d'essences désirées sous un couvert protecteur d'arbres semenciers avant la coupe finale;
- De réaliser la récolte et la remise en production des forêts matures et non régénérées.

En fonction de l'état actuel des forêts privées et des résultats des investissements sylvicoles réalisés dans les 50 dernières années (Annexe I), quatre simulations ont été effectuées afin de mesurer le financement nécessaire pour produire divers volumes de bois, reboiser les sites récoltés et capter le carbone au cours des prochaines décennies (Annexes II, III, IV et V).

Tableau 1 - Synthèse des simulations présentées en Annexes

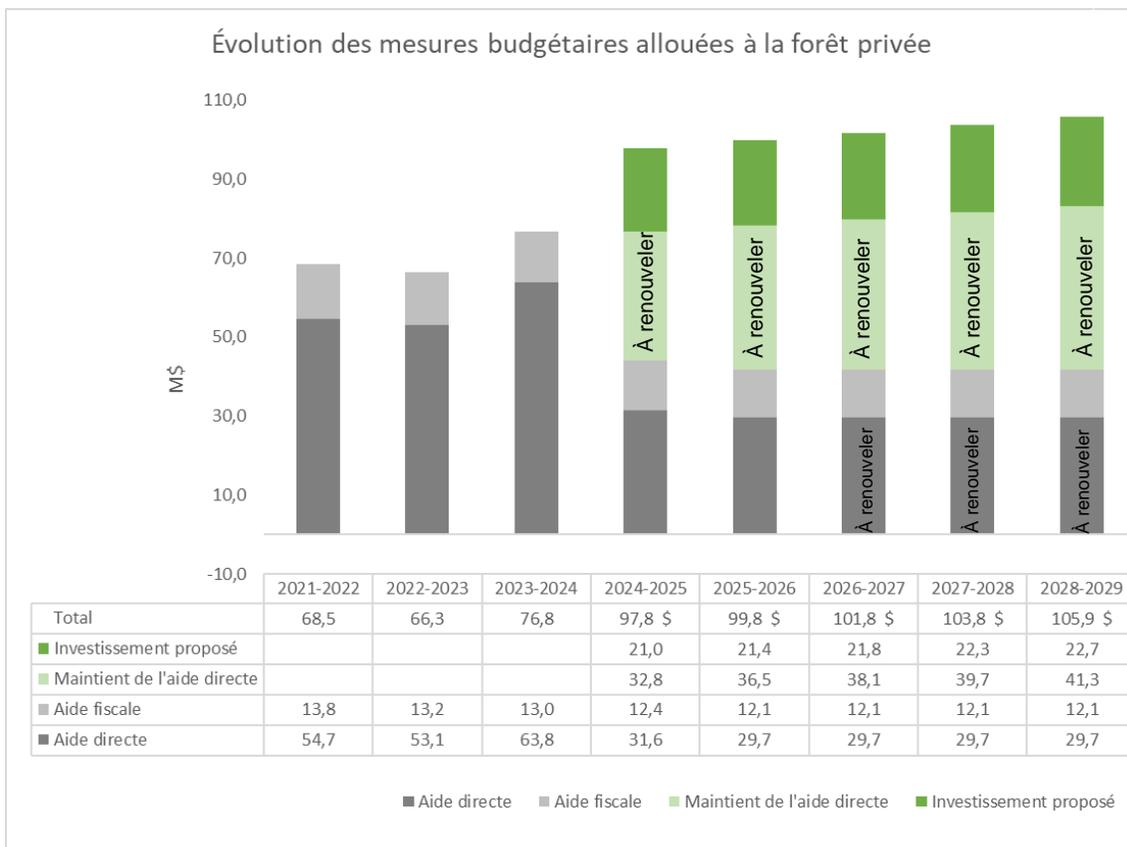
Scénarios	S1 (Annexe II)	S2 (Annexe III)	S3 (Annexe IV)	S4 (Annexe V)
Description	Baisse d'investissement	Maintien des investissements	<b>Proposition SNPB</b>	Scénario optimal
Investissement annuel nécessaire – aide directe (M\$)	31,6	63,8	<b>84,8</b>	128,0
Investissement annuel nécessaire – mesures fiscales (M\$)	13,0	13,0	<b>13,0</b>	13,0
Contribution industrielle (M\$)	3,0	6,0	<b>8,3</b>	10,7
Contribution des propriétaires pour les activités admissibles aux mesures gouvernementales (M\$)	9,5	16,6 16,6	21,2 <b>21,2</b>	30,3 30,3
Revenu de récolte annuel (M\$)	267	533	<b>737</b>	951
Reboisement annuel (ha)	3 750	7 500	<b>11 000</b>	18 000
Volume mobilisé - moyenne annuelle (Mm3)	3,0	6,0	<b>8,3</b>	10,7
Potentiel d'équivalent CO2 stocké annuellement (MTonnes)	<b>1,1</b>	2,1	<b>2,9</b>	3,8

## Demande budgétaire

En raison du contexte budgétaire, des objectifs gouvernementaux et de la capacité des acteurs en forêts privées, nous sommes d'avis qu'il faut miser sur la réalisation du scénario 3.

Un investissement annuel de 97,8 M\$ en mise en valeur des forêts privées permettra de générer **460 M\$ supplémentaires** en revenus annuels aux différents paliers gouvernementaux dès le 1er avril 2024.

En excluant les aides fiscales disponibles, nous demandons **un investissement d'un montant annuel supplémentaire de 21 M\$ par année**, pour la prochaine période quinquennale, sous forme d'aide financière directe pour bonifier l'aide à l'aménagement des forêts privées par rapport à l'année de référence 2023-2024. Ce montant devra être indexé annuellement afin de maintenir la capacité de mettre en œuvre ce plan. **Cet ajout ne doit pas pallier l'extinction de diverses enveloppes ponctuelles en 2023-2024, ces dernières devant évidemment aussi être renouvelées.**



Source : MRNF

Liste des effets escomptés :

Au plan financier :

- D'accroître de 204 M\$ la valeur des bois récoltés dans les forêts privées du Québec;
- De récolter 2,3 Mm<sup>3</sup> supplémentaires de bois afin d'approvisionner les usines de transformation des bois du Québec;
- De générer 460 M\$ supplémentaires en revenus fiscaux et parafiscaux aux différents paliers gouvernementaux.
- D'équilibrer dans le temps l'offre de bois de la forêt privée, au bénéfice de tous les acteurs, dont les transformateurs souhaitant opérer de manière pérenne.

Au plan environnemental :

- D'augmenter la résilience des forêts privées aux changements climatiques par l'aménagement de façon durable et annuelle de 15 000 ha supplémentaires (reboisement et coupes partielles);
- D'augmenter de près de 1 M de tonnes supplémentaires le CO2 stocké annuellement et à long terme.

**Des actions immédiates permettront de mobiliser des bois supplémentaires aux usines de transformation du Québec dès le 1er avril 2024 et de générer 460 M\$ supplémentaires en revenus annuels aux différents paliers gouvernementaux.**

Les groupements forestiers, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Conseil de l'Industrie forestière du Québec sont enthousiastes à l'idée de participer à l'atteinte des cibles gouvernementales et à contribuer au développement d'une économie verte.

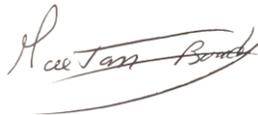
---

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleures salutations.

Respectueusement,



Rénaud Bernier  
Président de GFQ

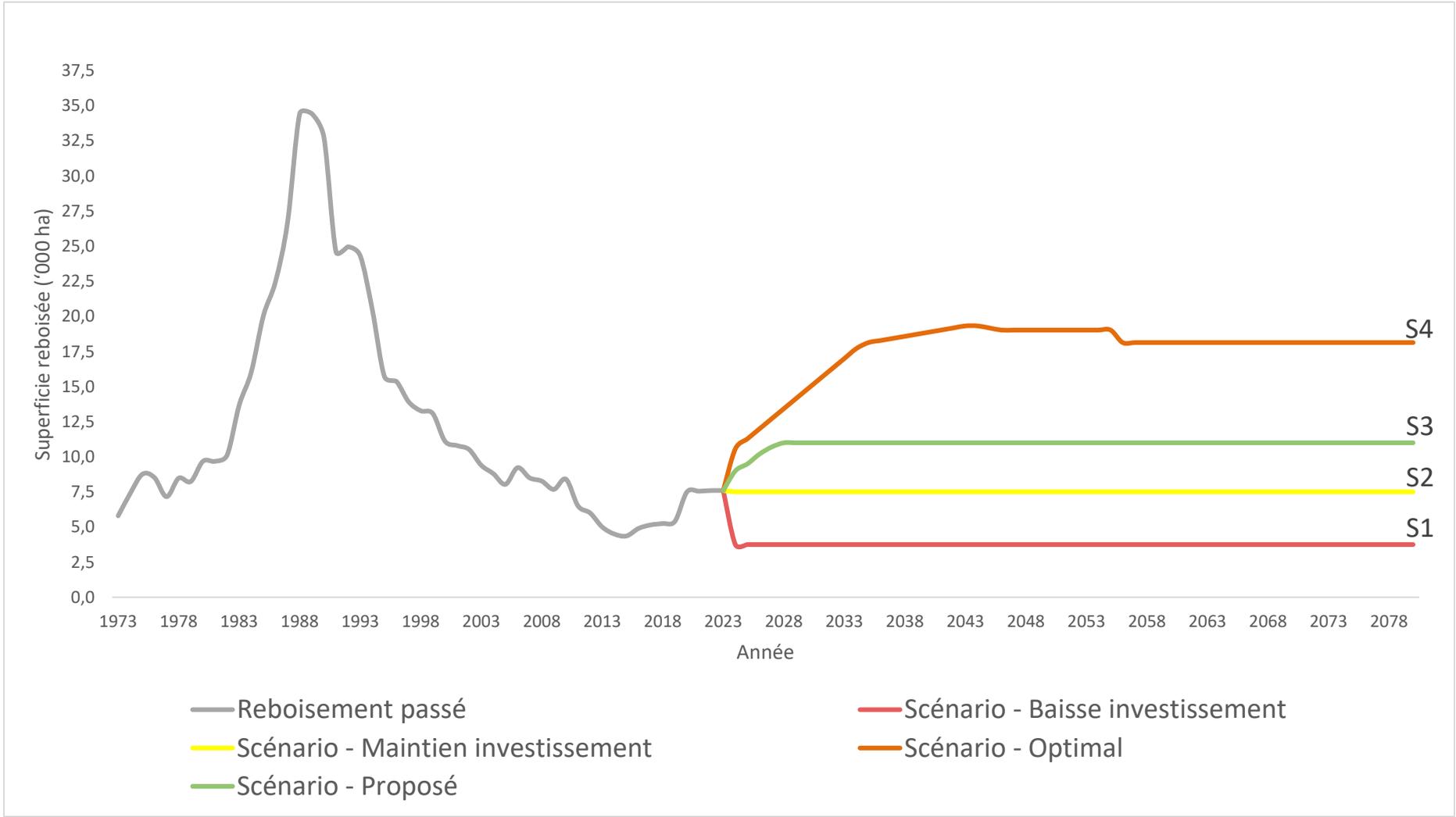


Gaétan Boudreault  
Président de la FPFQ

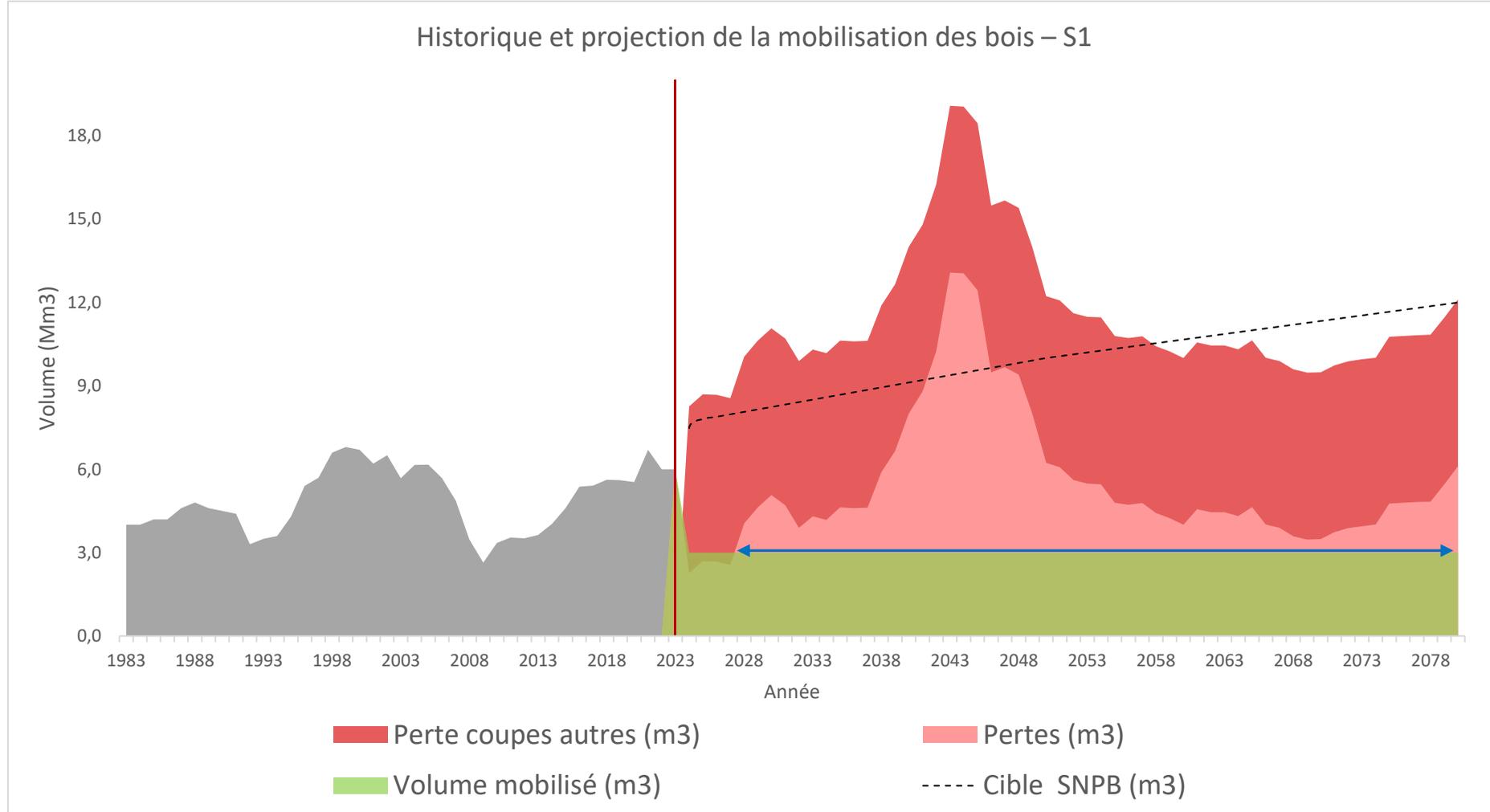


Jean-François Samray  
Président-directeur  
général du CIFQ

**Annexe I Niveau de reboisement en forêt privée depuis 50 ans et présentation des scénarios simulés**

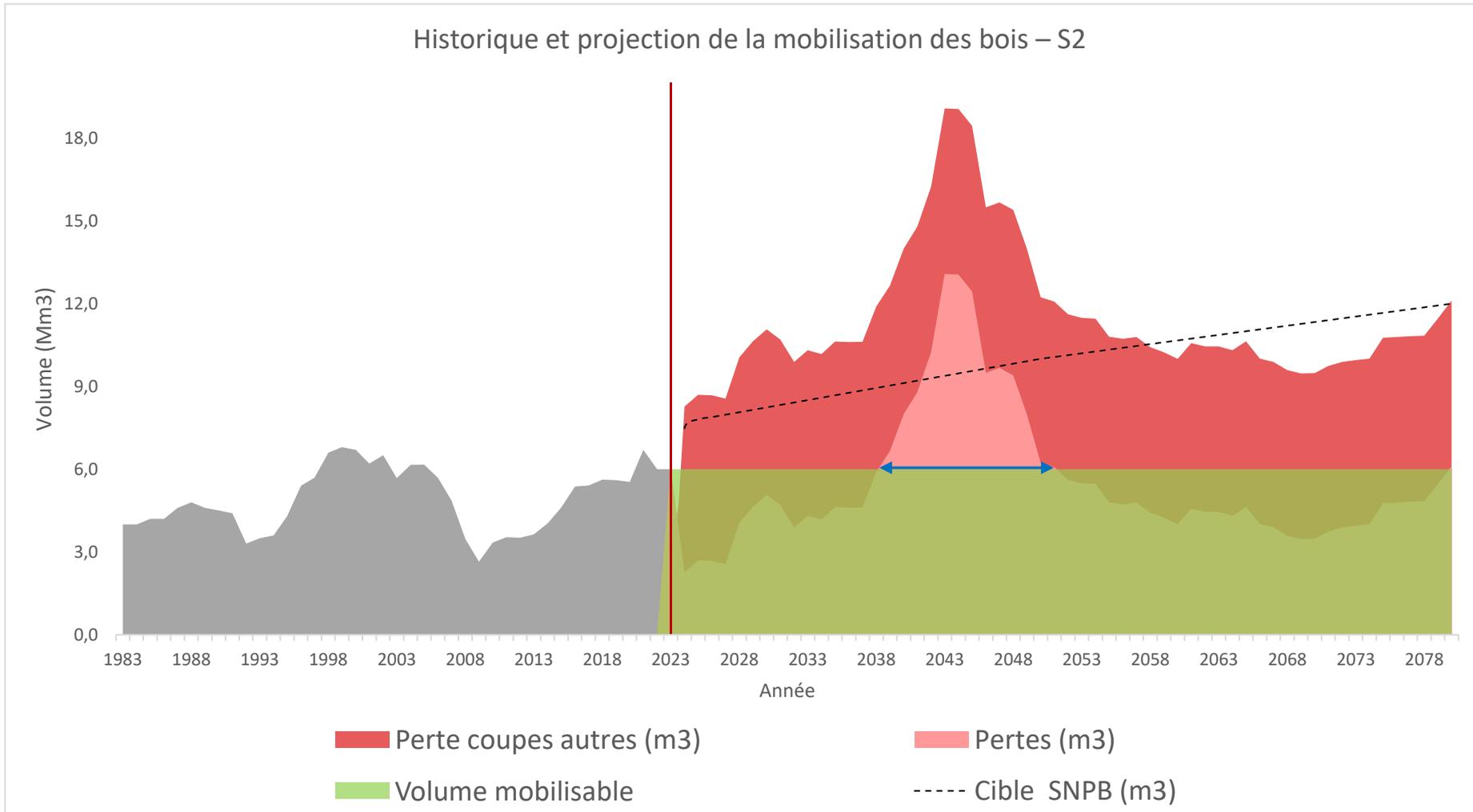


**Annexe II Simulation 1 – Investissement annuel de 43,6M\$**



Impacts annuels	
Superficies aménagées	-50%
Capacité d'adaptation des forêts aux CC	-50%
Volume mobilisé	-3,0 Mm3
Revenu de récolte	-266,5 M\$
Équivalent CO2 stocké	-1,0 Mtonnes
Offre et la demande	<b>Déséquilibre 53 ans</b>

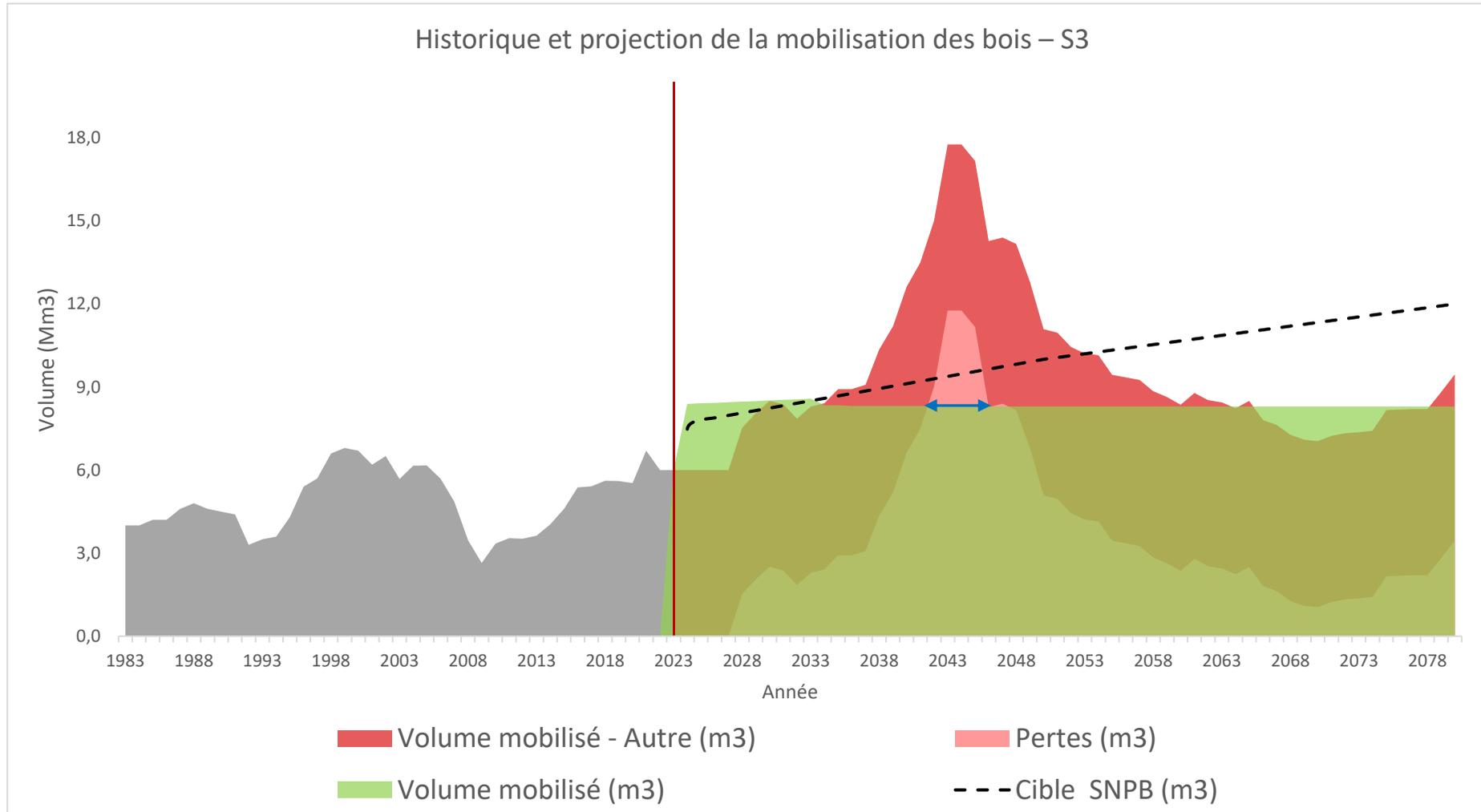
Annexe III Simulation 2 (statu quo) – Investissement annuel de 75,8 M\$



Impacts annuels

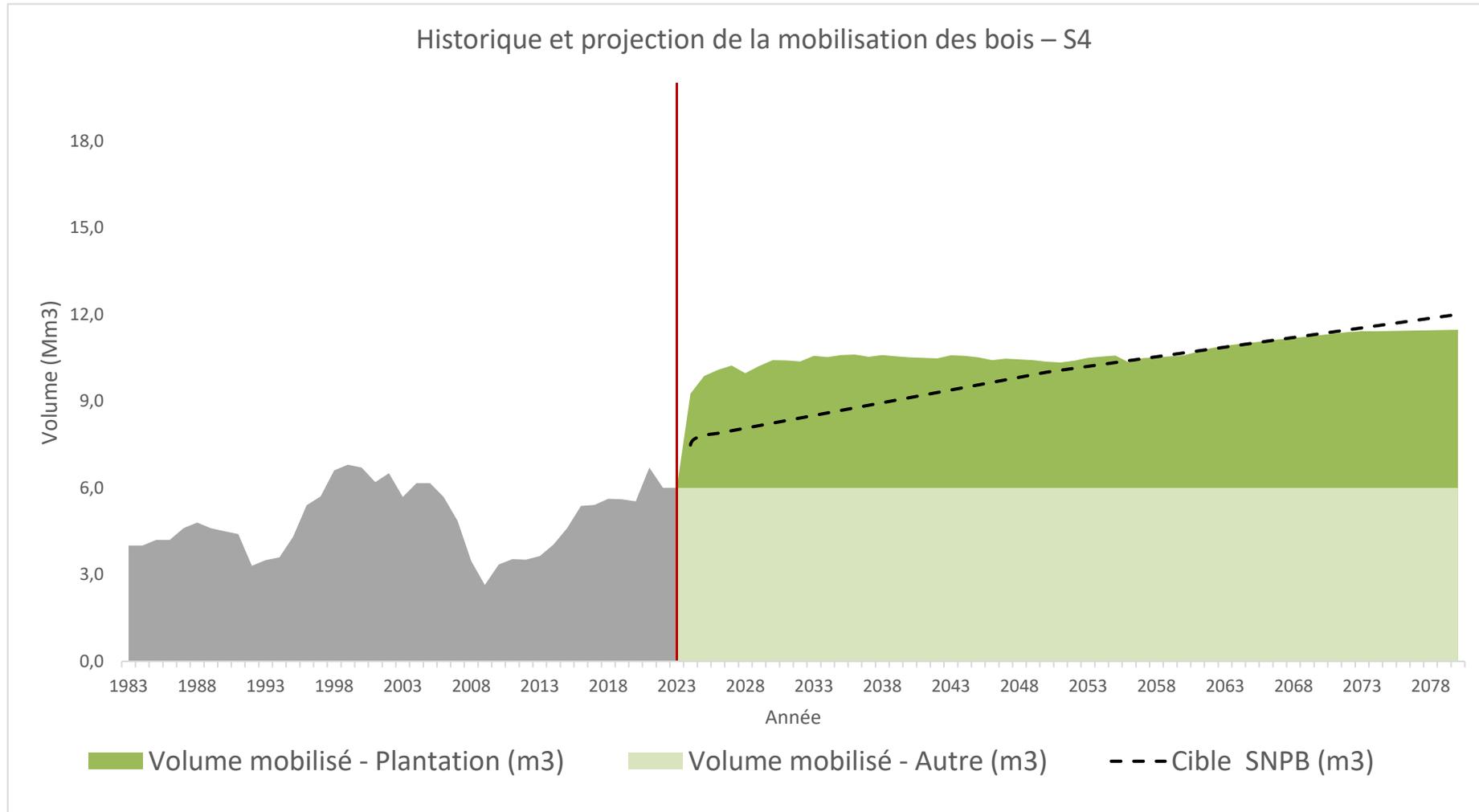
Superficies aménagées	0%
Capacité d'adaptation des forêts aux CC	0%
Volume mobilisé	6,0 Mm3
Revenu de récolte	533 M\$
Équivalent CO2 stocké	0,75 Mtonnes
Offre et la demande	Déséquilibre 14 ans

**Annexe IV Simulation 3 (SNPB) – Investissement annuel de 97,8 M\$**



Impacts annuels	
Superficies aménagées	+46%
Capacité d'adaptation des forêts aux CC	+46%
Volume mobilisé	+2,3 Mm3
Revenu de récolte	+204 M\$
Équivalent CO2 stocké	+0,8 Mtonnes
Offre et la demande	Déséquilibre 7 ans
Effet dès le 1 <sup>er</sup> avril 2024 ✓	

**Annexe V Simulation 4 (Optimal) – Investissement annuel de 140 M\$**



**Impacts annuels**

Superficies aménagées +140%

Capacité d'adaptation des forêts aux CC +140%

Volume mobilisé +4,7 Mm3

Revenu de récolte +418 M\$

Équivalent CO2 stocké +1,7 Mtonnes

Offre et la demande **Équilibre**

Effet dès le 1<sup>er</sup> avril 2024 ✓